



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

champ d'application

Question écrite n° 23523

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'association Ensemble contre le sida. Son but est de faire progresser la recherche scientifique sur le sida, ainsi que d'aider les personnes atteintes par cette maladie. Elle est composée, entre autres, d'artistes bénévoles qui ont lancé un disque, dont les ventes seront reversées intégralement à celle-ci. Aussi, il lui demande s'il ne pourrait pas envisager, à titre tout à fait exceptionnel, que le montant de la TVA prélevé sur la vente de ces disques, soit entièrement reversé à l'association, afin de montrer que le Gouvernement est totalement solidaire de cette opération et ainsi prouver, s'il en était besoin, son engagement sans faille contre ce terrible fléau.

Texte de la réponse

Les ventes du disque « Ensemble » ont été soumises à la taxe sur la valeur ajoutée car la législation française et la réglementation communautaire ne permettent pas d'exonérer les ventes de disques, même si elles sont destinées à une action caritative. Le Gouvernement est conscient de l'intérêt que présente l'opération « Ensemble contre le sida ». Le Gouvernement tient à rappeler qu'il poursuit son effort en matière de lutte contre le sida et les maladies transmissibles. Les crédits d'intervention du budget de la santé et solidarité du ministère de l'emploi et de la solidarité représentent 523 millions de francs en 1999, dont 33 millions de francs de mesures nouvelles. Cette enveloppe budgétaire est particulièrement dédiée à l'appui du secteur associatif et des projets d'actions qu'il mène, en concertation avec les pouvoirs publics. S'agissant des crédits destinés à la recherche, le ministère de la recherche apporte une subvention de 239 millions de francs à l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS), en progression de 3,5 % par rapport à 1998. Enfin, l'effort de la nation en matière de lutte contre le sida mobilise l'ensemble des administrations sociales. Ainsi, le coût total de la lutte contre l'infection par le VIH ressort à 2,9 milliards de francs pour l'hôpital et à 3,7 milliards de francs tous intervenants publics confondus.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23523

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 1999, page 10

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4545